

DICRIM Risques Naturels et Technologiques

► BARENTIN

La lettre du Maire

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que : « les citoyens ont le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

Ce document diffusé par la Mairie de BARENTIN vise à vous apporter les informations indispensables sur les risques qui pourraient concerner notre ville et sur les comportements à adopter en situation de crise.

Il ne peut être exhaustif et il est indispensable que, chacun en ce qui vous concerne, vous réfléchissiez aux mesures spécifiques à prendre, le cas échéant, c'est particulièrement le cas pour le risque d'inondation puisque aucun dispositif n'aurait pu préserver notre ville de l'évènement orageux tropical de Mai 2000 où plus d'un million de litres d'eau se sont déversés sur seulement le tiers du territoire communal.

Mes services, ceux du Département de la Seine-Maritime et ceux de l'Etat restent à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires.

Michel BENTOT
MAIRE DE BARENTIN

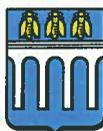


La commune est exposée à :

- 2 risques naturels :**
INONDATION ET MOUVEMENT DE TERRAIN
- 1 risque technologique :**
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

L'INFORMATION PREVENTIVE

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en mai 2010 par la commune de Barentin au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine Maritime.



VILLE DE BARENTIN



Préfecture de la Seine-Maritime
SIRACED-PC

INONDATIONS

Les principales consignes de sécurité du risque inondation.



► Situation :

Les risques à Barentin sont dus à la présence de l'Austreberthe, dont les débordements sont provoqués par des ruissellements intenses.

Les risques d'inondations sont également liés aux ruissellements directs de l'ensemble des bassins versants, mais aussi aux débouchés en zones urbanisées des talwegs : du Mont Gericault, et des Vallons de la St Helier, du bois d'Epina y et celui suivant l'Avenue Boieldieu.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les dommages subis dans la commune lors des orages particulièrement violents de Juin 1997 et Mai 2000 qui ont dévastés 167 propriétés, 25 commerces et de nombreux bâtiments publics. En Mai 2000 un mort a malheureusement été recensé.



► Prévention :

Un plan de prévention du risque inondation sur la Vallée de l'Austreberthe et du Saffimbec a été prescrit le 30 juin 2000.

La commune, le syndicat intercommunal des rivières de l'Austreberthe et du Saffinbec ainsi que le syndicat mixte des bassins versants ont réalisé des ouvrages importants pour limiter le risque inondation.

La prévention continue actuellement par l'étude et la réalisation de nouveaux ouvrages. Le Plan Risque Inondation (PRI) a été complété par une étude spécifique analysant l'ensemble des données liées aux inondations et aux ruissellements pour permettre d'établir le Plan Local Urbanisme (PLU) qui remplacera le Plan Occupation des Soils (POS) courant 2010.

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les principales consignes de sécurité du risque mouvement de terrain

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...) En effet l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies, avec une intensité depuis 1995.



► Situation :

Il existe sur le territoire de Barentin d'anciennes marnières pouvant s'avérer dangereuses en cas d'effondrement.

Un inventaire des cavités souterraines a été réalisé et intégré au **POS**.

Ainsi 10 sites sont actuellement répertoriés. La révision de cet inventaire est en cours d'étude.

► Prévention :

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander la consolidation des terrains ou des constructions, ainsi que le rebouchage de la cavité.

Le **POS** prend en compte ce risque. La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communiquera au représentant de l'état les éléments dont il dispose à ce sujet (article) 563-6 du code de l'environnement.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les principales consignes de sécurité du risque transport de matières dangereuses



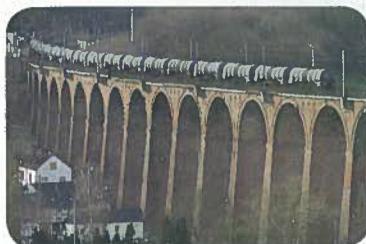
► Situation :

Le transport de matières dangereuses dans la commune de Barentin a lieu essentiellement par :

Voies ferrées sur la ligne SNCF Rouen / le Havre.

Voies routières avec l'autoroute A150 et les RD6015, D.104, D 142, D 143, D 143b.

Par les canalisations de gaz souterraines.



► Prévention :

Réglementation rigoureuse portant sur :

La formation des personnels de conduite.

La construction de citernes selon les normes établies avec des contrôles techniques réguliers.

L'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.

Les symboles de danger.

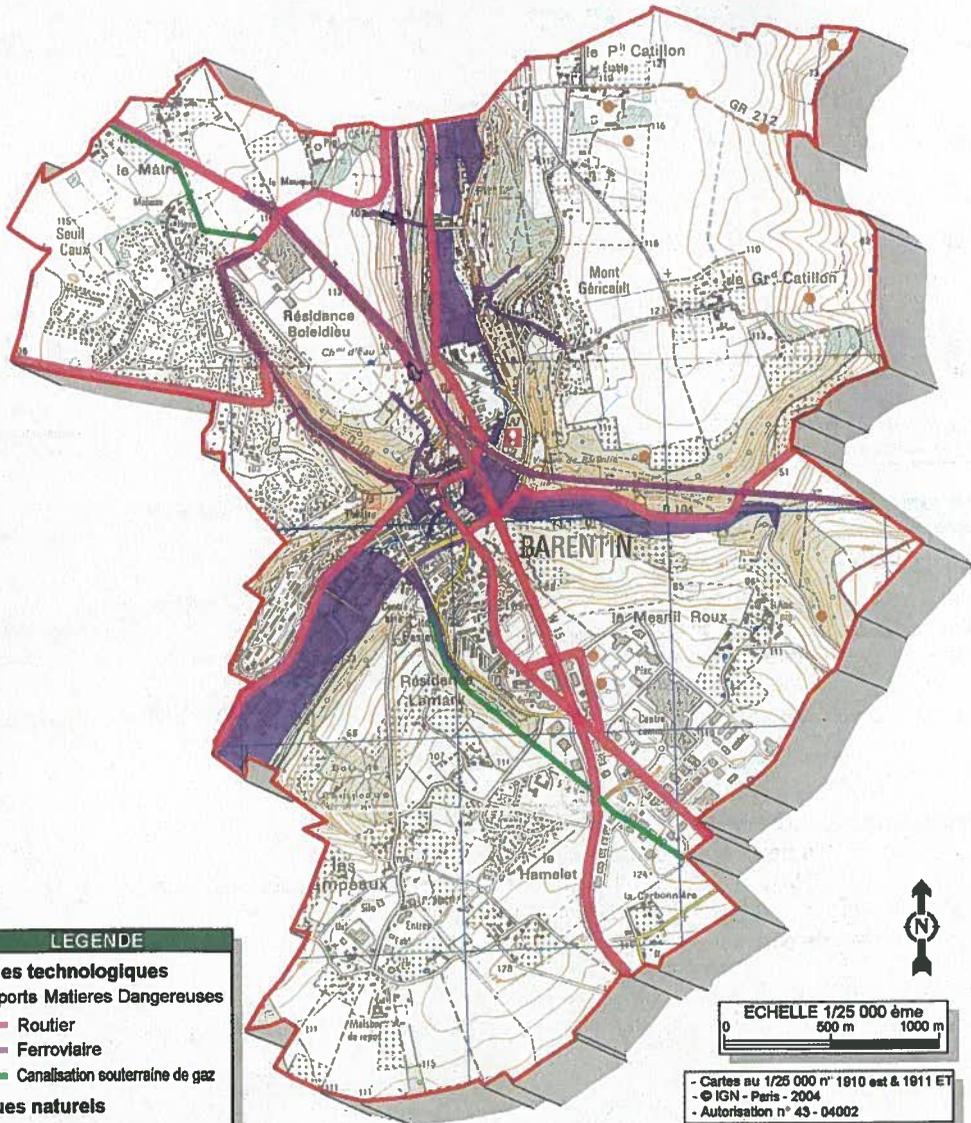
► Principaux symboles de dangers





BARENTIN

RISQUES : MOUVEMENT DE TERRAIN INONDATION TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LEGENDE

Risques technologiques
Transports Matieres Dangereuses

- Routier
- Ferroviaire
- Canalisation souterraine de gaz

Risques naturels

- inondation
- Axes de ruissellement
- indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

ECHELLE 1/25 000 ème
0 500 m 1000 m

- Cartes au 1/25 000 n° 1910 est & 1911 ET
- © IGN - Paris - 2004
- Autorisation n° 43 - 04002

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en février 2004, en fonction des connaissances et des documents de référence.



Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	09/06/1993	20/08/1993
Inondations et coulées de boue	11/10/1993	08/03/1994
Inondations et coulées de boue	20/12/1993	11/01/1994
Inondations et coulées de boue	01/07/1994	15/11/1994
Inondations et coulées de boue	19/07/1994	06/12/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	06/02/1995
Inondations et coulées de boue	16/06/1997	01/07/1997
Inondations et coulées de boue	05/08/1997	12/03/1998
Inondations et coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	07/05/2000	14/06/2000

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux suivants :

- établissements recevant du public (R.123.2) du code de la construction et de l'habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tentes ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Commune de BARENTIN
Seine-Maritime



zone exposée aux inondations



présence de cavités souterraines marinières



transport de marchandises dangereuses

en cas de danger ou d'alerte

- 1/ abritez-vous
*take shelter
resguardo*
- 2/ écoutez la radio
*listen to the radio
escuche la radio*

France Bleu Haute-Normandie..... 100.1 FM
France Info 96.5 FM

- 3/ respectez les consignes
*follow the instructions
respeta las consignas*

→ n'allez pas chercher vos enfants à l'école
*don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela*

pour en savoir plus, consultez

- > à la mairie, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRM)
- > sur internet : www.prim.net

INFORMATION

La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'évènements.

Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population serait avertie par les services de la ville et pourrait être hébergée dans les bâtiments municipaux.

Numéros utiles

Mairie de Barentin : 02 32 94 90 20 www.ville-barentin.fr

Police Municipale : 02 32 94 90 36

Services Techniques : 02 32 94 50 50

Gendarmerie Nationale : 02 35 91 23 26

Préfecture de seine maritime : 02 32 76 50 00 www.seine-maritime.pref.gouv.fr

SIRACED-PC

DDEA : 02 35 58 53 27 www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.seine-maritime.equipement.gouv.fr

www.prim.net : Site du ministère de l'Ecologie de l'Energie du développement durable et de l'Aménagement du territoire

METEO FRANCE : 08 92 68 02 76 www.meteo.fr

DREAL : 02 35 52 32 00 www.haute-normandie.dreal.gouv.fr

RADIOS diffusant les messages :

• France Bleu haute Normandie 100.1 FM

• France Inter 96.5 FM

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

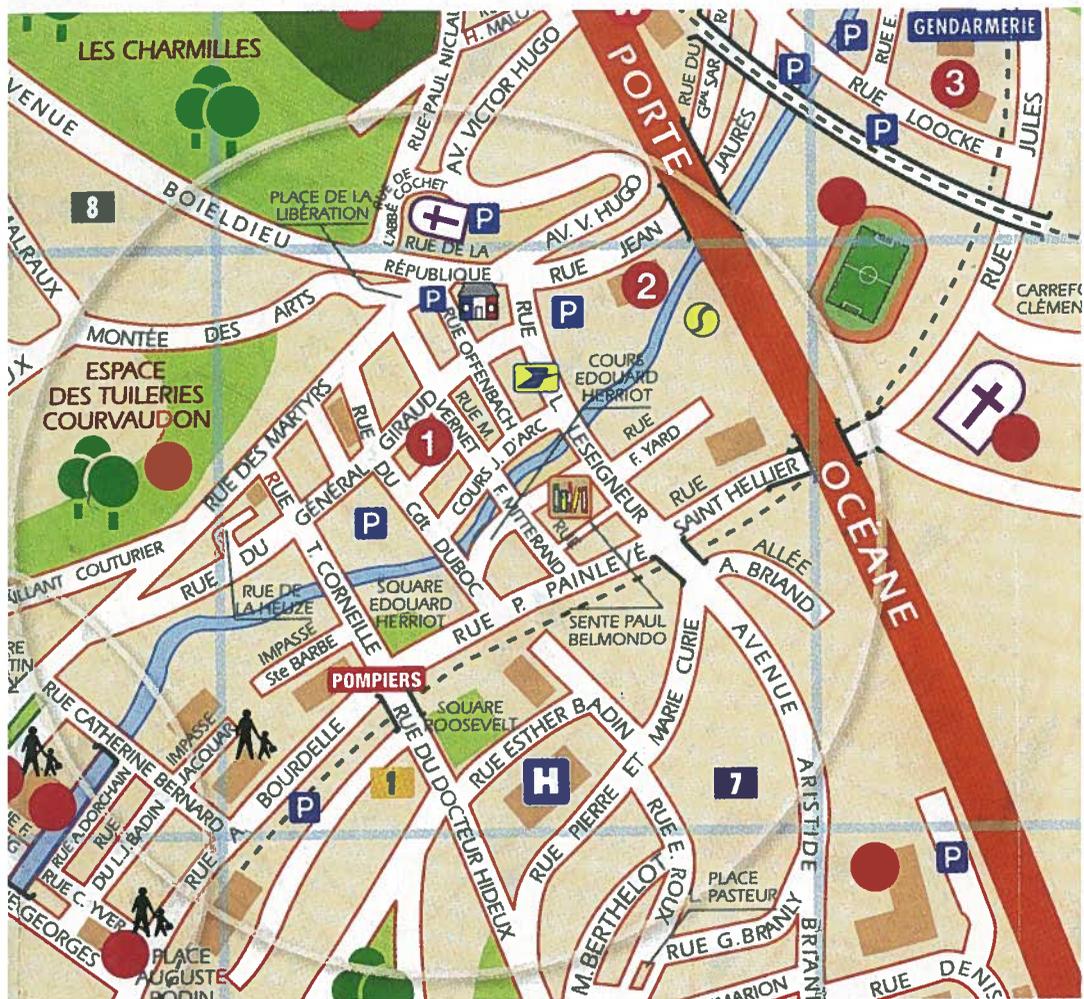
Pas de vigilance particulière

Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES BATIMENTS MUNICIPAUX EN CENTRE VILLE POUVANT RECEVOIR LA POPULATION EN CAS D'EVACUATION



- 1** Salle LEO LAGRANGE, rue M VERNET
- 2** Salle P de COUBERTIN, rue J JAURES
- 3** Maison Citoyenne, rue LOCKE